



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 20 juin.2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation valide les programmes régionaux de la forêt et du bois de Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne et Occitanie

Le programme national forêt-bois (PNFB), prévu par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, fixe les orientations et les objectifs de la politique forestière nationale pour la période 2016-2026. Cette loi prévoit une déclinaison régionale du PNFB au travers de programmes régionaux forêt-bois (PRFB). Dans le cadre du plan d'action interministériel pour la relance de la filière forêt-bois présenté en novembre 2018, le gouvernement a confirmé l'objectif de mobilisation supplémentaire de bois dans le cadre d'une gestion durable en lien avec l'objectif de neutralité carbone à 2050.

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, en charge de la forêt, vient de signer les arrêtés pour les PRFB Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne et Occitanie.

Ces PRFB ont été élaborés par la commission régionale de la forêt et du bois, qui rassemble sous la co-présidence du préfet et du président du Conseil régional, l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois. Cette dynamique collective a permis de préciser les orientations des politiques régionales forestières adaptées aux spécificités territoriales dans le respect des fonctions économique, sociale et environnementale des forêts. C'est sur cette base que seront établis les nouveaux schémas régionaux de gestion sylvicoles pour les forêts privées, et les nouvelles directives régionales d'aménagement et schémas régionaux d'aménagement pour les forêts publiques.

Ces PRFB abordent la gestion durable et multifonctionnelle des forêts, l'adaptation au changement climatique et l'approvisionnement de la filière bois. Pour chaque PRFB, des objectifs chiffrés assortis d'indicateurs permettront un suivi.


Pour Didier GUILLAUME, ministre de l'agriculture et de l'alimentation : « *Ces trois PRFB reflètent l'appropriation par les acteurs des régions Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne et Occitanie des enjeux et des opportunités de développement que représentent pour leur territoire, la forêt et le bois. Je félicite les préfets de région et les présidents des Conseils régionaux pour leur rôle essentiel dans l'élaboration de ces politiques régionales forestières. J'appelle maintenant les acteurs de la filière forêt-bois à mettre en œuvre concrètement ces programmes régionaux au profit du développement des territoires et des emplois.* »

Contacts presse

Service de presse de Didier GUILLAUME - Tel : 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture